



SEMM CGT
Syndicat CGT
des Établissements du Mobilier national
et des Manufactures de tapis,
tapisseries et de dentelles

Pour l'avenir du Mobilier national et le maintien de son statut

Au CTAC (Comité Technique d'Administration Central) du 20 juillet 2021, la Cgt Culture a fait ajouter un point sur le devenir du Mobilier national et des Manufactures.

En préambule et signifié en CTAC, nous tenons à souligner le travail de valorisation de notre institution depuis plusieurs années, ainsi qu'une partie de la politique culturelle engagée par notre Direction. Cela fait écho à certaines de nos revendications :

- Des grands projets d'État (tapisserie des JO « Paris 2024 ») ;
- La transversalité avec des écoles d'art (concours Mobilier National) ;
- La valorisation numérique de nos collections ;
- Des projets de création ou d'ameublement pour des institutions publiques ;
- Et tout le travail de mission d'ameublement pour nos 650 dépositaires.

Le Mobilier national a démontré sa grande capacité opérationnelle à évoluer sous l'égide d'un service à compétence nationale.

Cependant, les défilés de mode, les foires internationales (FIAC) à but lucratif pour des intérêts privés dans nos réserves sont pour nous à proscrire, en raison de leur nature et fragilité. L'édition de meuble dans l'intérêt d'un marché privatif géré par une filiale ne devrait pas être un but en soi.

Cette vision libérale de la culture que soutient notre Ministère est une dérive que nous ne souhaitons pas pour le Mobilier national. Nous sommes contre le changement d'un statut en établissement public qui permettrait à l'État de se désengager à son gré en fonction des rentrées de ressources propres de l'établissement. Un établissement public nécessite un nombre important de créations d'emplois dans le domaine administratif au moment même où le gouvernement envisage de durcir sa politique de suppressions d'emplois dans les années à venir. Mais ce sont aussi les coûts de la masse salariale qui exploseraient. Ce modèle économique avec un apport de plus en plus conséquent de la part du privé risque d'évoluer vers une forme d'ingérence dans le contenu de nos missions. Il s'accompagnera aussi du développement de la pratique du mécénat qui se nourrit de nombreuses exonérations fiscales et grand consommateur d'espaces publics.

Cela remet aussi en cause la conception et la perception de nos savoir-faire. Nos ateliers de créations textiles sont déjà confrontés et comparés à l'usinage mécanique de tapis (tuftage). Ces projets sont déjà en cours dans notre institution.

A cela s'est ajoutée la crise sanitaire et ses conséquences financières pour un grand nombre d'institutions sous statut d'établissement public. Les plans de relance ont certes permis de minimiser la casse, mais nous avons pu constater que ce modèle économique est d'une grande fragilité avec plusieurs centaines d'emplois perdus pour compenser les pertes financières.

Cette crise interroge la politique de notre Ministère qui n'a de cesse d'inciter les institutions à développer leurs ressources propres. **Ce modèle culturel globalisé montre clairement ses limites.**

Depuis plusieurs années notre syndicat et les agents du Mobilier national se battent pour le maintien de notre statut :

- **Rassemblement lors de manifestations** privées (Hermès, salon révélation RMN) ;
- **Prise de parole** à la présentation sur site du député Huppé sur le rapport « *France métier d'excellence* » avec une soixantaine d'agent ;
- **Pétition** aux Journées Européennes du Patrimoine 2019 ;
- **Dépose des outils** aux vœux du Mobilier national en 2020 ;
- **Débrayage de 80 collègues lors d'un Comité Technique Ministériel** début 2019 et une rencontre non programmée en délégation avec M. Riester, alors Ministre de la Culture.

Seul notre syndicat a informé et entendu le personnel lors de multiples Assemblées Générales avec interventions d'agents travaillant en établissements (Louvre, Versailles, RMN, Sèvres etc.) afin qu'ils témoignent des difficultés du statut d'un établissement public. **Les votes contre le changement de statut du Mobilier national ont à chaque fois été unanimes avec plus d'une centaine d'agents présents.**

Les agents du Mobilier national ont toujours les cartes en mains pour leur avenir et nous continuons de le formuler par nos revendications. **Nous voulons que notre institution candidate au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO afin de classer l'ensemble de nos métiers d'art.** Ce label pour lequel la France a ratifié la convention de l'UNESCO le 5 juillet 2006 est un gage de valorisation, de pérennisation et de transmission de nos savoirs et de nos savoir-faire.

Aussi, cela fait des mois que l'on demande au Ministère une réflexion sur une évolution ou comment établir une conception nouvelle des services à compétence nationale.

Pour le devenir des missions du Mobilier national et la préservation de ses métiers d'arts, il faut donc raison garder et faire passer l'intérêt général et le maintien du statut de service à compétence nationale avant toute chose et ne pas transformer le Mobilier National en établissement public.

Nous savons désormais que l'arbitrage se fera dans le courant du mois d'août suite aux décisions du projet de loi de finances. **Le Mobilier national va donc jouer son avenir alors que les conséquences de la crise se font encore sentir.** Il n'y a rien de raisonnable à cette mesure et les conséquences pourraient être désastreuses sur le long terme pour le Mobilier national et les Manufactures.

Pour l'intérêt général et le maintien du statut de service à compétence nationale !

Paris, le 30 juillet 2021



Un exemple de grand projet d'Etat :

Le projet de Marjane Satrapi, œuvre à tisser par les manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais dans le cadre de l'Olympiade culturelle pour 2024